

7 août 1974

CONFIDENTIEL

Reconnaissance de la République de Guinée Bissau par la Suisse

Département politique. Proposition du 31 juillet 1974 (annexe)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

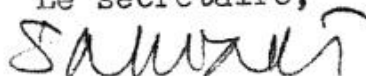
d é c i d e :

Le Département politique est autorisé à envoyer au moment opportun le câble de circonstance, confirmant selon la pratique constante notre reconnaissance de ce nouvel Etat.

Extrait du procès-verbal (avec les annexes à la proposition):

- EPD 10 pour exécution
- EVD 3 pour connaissance

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,



p.B.15.11.Gui.B HN/HD/vi

3003 Berne, le 31 juillet 1974

ConfidentielDistribuéeAu Conseil Fédéral

Reconnaissance de la  
République de Guinée Bissau  
par la Suisse

Dans un discours du 27 juillet, le Président du Portugal, le Général Spínola, a pour la première fois évoqué la possibilité de l'octroi de l'indépendance aux trois provinces portugaises d'Afrique, puis précisé, le 29 juillet, que la Guinée Bissau sera le premier de ces territoires à accéder à l'indépendance.

L'indépendance de la République de Guinée Bissau avait déjà été proclamée unilatéralement le 24 septembre 1973 par le mouvement de libération de la Guinée Bissau et des îles du Cap Vert, le PAIGC. Reconnue depuis lors par 87 Etats et admise dans plusieurs organisations internationales, la République de Guinée Bissau vient de demander officiellement son admission aux Nations Unies. Il est probable qu'elle sera accueillie favorablement lors de la prochaine assemblée générale de l'ONU cet automne à New York.

D'après certains renseignements que le Département politique vient de recevoir, le Portugal aurait l'intention d'octroyer l'indépendance à la Guinée Bissau dans un avenir très proche, éventuellement à l'occasion de la visite à Lisbonne que le Secrétaire général des Nations Unies, M. Waldheim, a annoncée pour ces prochains jours.

Afin de permettre une reconnaissance rapide de la République de Guinée Bissau au cas où les prévisions susmentionnées devraient se confirmer, nous prions le Conseil fédéral d'autoriser le

- 2 -

Département politique d'envoyer au moment opportun le câble de circonstance, dont le texte figure à l'annexe, confirmant selon notre pratique constante notre reconnaissance de ce nouvel Etat.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



Graber

- Annexes:
- Message de félicitation au Président de la République de Guinée Bissau
  - Liste des Etats ayant reconnu la République de Guinée Bissau
  - Aperçu de la Guinée Bissau

Extrait du procès-verbal

- au Département politique, en 10 exemplaires pour exécution;
- au Département de l'économie publique, pour information.

Liste des pays ayant reconnu "de jure" la République de Guinée-Bissau  
en date du 18.7.1974

---

- |                                 |   |   |
|---------------------------------|---|---|
| 1. Guinée                       | 32. Lesotho                                       | 60. Mongolie  |
| 2. Sénégal                      | 33. Zambie  | 61. Tchécoslovaquie   |
| 3. Tunisie                      | 34. Guinée équatoriale                            | 62. Pologne   |
| 4. République arabe libyenne    | 35. République centrafricaine                     | 63. Hongrie   |
| 5. Maroc                        | 36. Botswana                                      | 64. Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge                        |
| 6. Egypte                       | 37. Maurice                                       | 65. Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Vietnam |
| 7. Mauritanie                   | 38. Côte d'Ivoire                                 | 66. Afghanistan   |
| 8. Soudan                       | 39. Algérie                                       | 67. République populaire de Corée   |
| 9. Mali                         | 40. Inde  | 68. Panama  |
| 10. Sierra Leone                | 41. Bangladesh                                    | 69. Pérou   |
| 11. Gambie                      | 42. Pakistan                                      | 70. Indonésie   |
| 12. Libéria                     | 43. Chypre  | 71. Albanie   |
| 13. Ghana                       | 44. République arabe syrienne                     | 72. Sri Lanka   |
| 14. Togo                        | 45. Yémen   | 73. Qatar   |
| 15. Haute-Volta                 | 46. Yémen démocratique                            | 74. Arabie Saoudite   |
| 16. Tchad                       | 47. Koweït  | 75. Biélorussie   |
| 17. Congo                       | 48. Irak  | 76. Ukraine   |
| 18. Zaïre                       | 49. Jamaïque                                      | 77. Philippines   |
| 19. Burundi                     | 50. Guyane  | 78. Liban   |
| 20. Ouganda                     | 51. Haïti   | 79. Abu Dhabi   |
| 21. Rwanda                      | 52. Union des Républiques socialistes soviétiques | 80. Barbade   |
| 22. République-Unie de Tanzanie | 53. Chine   | 81. Népal   |
| 23. Kenya                       | 54. République démocratique du Vietnam            | 82. Oman  |
| 24. Madagascar                  | 55. Cuba  | 83. Jordanie  |
| 25. Gabon                       | 56. Yougoslavie                                   | 84. Emirats Arabes Unis   |
| 26. Ethiopie                    | 57. Roumanie                                      | 85. République de Corée   |
| 27. Somalie                     | 58. République démocratique allemande             | 86. Argentine   |
| 28. Cameroun                    | 59. Bulgarie                                      | 87. Brésil  |
| 29. Dahomey                     |   |   |
| 30. Niger                       |   |   |
| 31. Nigéria                     |   |   |

## La GUINEE BISSAU

---

Située sur la côte occidentale africaine à mi-chemin entre l'Equateur et le Tropique du Cancer, bordée par le Sénégal, la Guinée et l'Atlantique, la Guinée portugaise (ou désormais Guinée Bissau), y compris l'archipel des Bijagos, s'étend sur 36'125 km<sup>2</sup> et compte plus d'un demi-million d'habitants.

Sillonné de cours d'eau, le territoire de la Guinée Bissau consiste en majeure partie en marécage, en mangrove, en jungle et en savane. L'économie est essentiellement agricole (arachides, essences forestières, coco, huile de palme, riz, canne à sucre etc.). A 50% musulmane, puis par ordre décroissant chrétienne et animiste, la population représente une véritable mosaïque de tribus souvent hostiles les unes envers les autres, état de choses que les Portugais ont fort bien su exploiter conformément au principe "divide et impera".

Le Portugal considère la Guinée Bissau comme sa plus ancienne possession continentale africaine, ses navigateurs y ayant débarqué pour la première fois en 1446. Jusqu'à la deuxième moitié du siècle dernier, elle resta pour ainsi dire inexploitée, ne servant que de relais de la route des Indes et de la traite des noirs. Colonie devenue province d'outre-mer jouissant d'une certaine autonomie administrative et financière, la Guinée Bissau est dirigée par un Gouverneur disposant de pouvoirs étendus.

Malgré un combat retardataire fort coûteux livré depuis la décolonisation massive occidentale du début des années soixante, le Portugal ne s'est pas avéré capable en définitive de maintenir le statu quo dans ses provinces africaines. En effet, dans le cas particulier de la Guinée, le "Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap Vert" (PAIGC), créé en 1956, engage dès 1962 la lutte armée contre les Portugais depuis les territoires voisins et,

- 2 -

réussissant peu à peu à supplanter les autres mouvements de libération, proclame unilatéralement le 24 septembre 1973, au terme d'une première assemblée nationale tenue sur territoire de la Guinée portugaise, l'indépendance de la "République de Guinée Bissau". L'URSS, la Chine, les Pays de l'Est et la majorité du Tiers Monde reconnaissent rapidement ce nouvel Etat qui ne tarde pas à être accueilli dans plusieurs organisations internationales et à ouvrir un bureau d'observateur de l'ONU à New York. Arguant essentiellement de l'absence de l'un ou l'autre critère de reconnaissance en droit international, les Occidentaux restent sur leur réserve et ne reconnaissent pas la nouvelle République, quoique plusieurs soient d'avis de faire pression sur le Portugal pour qu'il entame des pourparlers avec le PAIGC.

Brisant le carcan d'un demi-siècle de salazarisme, le putsch portugais du 25 avril 1974 chamboule toute la situation. En un temps record, grâce en partie à l'entremise du Président Senghor, des négociations s'ouvrent avec le PAIGC à Londres, puis à Alger. Celles-ci butent essentiellement sur trois pierres d'achoppement: la sécurité d'environ 2500 ressortissants portugais sur place, le sort des quelque 15000 à 17000 soldats noirs intégrés dans les forces portugaises et les Iles du Cap Vert que le Portugal, fort de l'appui USA-OTAN entend dissocier de la Guinée Bissau, d'autant plus que la population de ces îles ne s'identifie guère avec celle de la possession continentale. Dès lors, sur le terrain, on assiste à un cessez-le-feu de fait.

Les intentions du président Spinola de créer dans les trois provinces africaines des conditions initialement suffisamment stables pour permettre une autodétermination préalable à une indépendance proprement dite, sont balayées à la fois par les faits sur place et les remaniements ministériels à Lisbonne. Le président doit finalement annoncer, le 29 juillet 1974 que la Guinée Bissau sera la première des trois possessions portugaises d'Afrique à accéder à l'indépendance.

p.B.15.11.Gui.B. -- HD/lcm

3003 Berne, le....

1974

T é l é g r a m m e

Son Excellence  
Monsieur Luis Cabral  
Président du Conseil d'Etat  
de la République de Guinée Bissau

A l'occasion de l'accès à l'indépendance de la Guinée Bissau, j'ai l'honneur de vous adresser au nom du Conseil fédéral et du peuple suisse mes plus vives félicitations. Stop. Je forme également mes vœux chaleureux pour la prospérité de votre pays et de son peuple. Stop. Très haute considération.

Ernst Brugger

Président de la Confédération

Copies envoyées à: -- Monsieur le Président de la Confédération  
-- Division du Commerce  
-- Ambassade Lisbonne  
-- Ambassade Conakry  
-- Ambassade Dakar  
-- Swissobserver New York  
-- Direction O.I.  
-- Service Protocole  
-- Information et presse  
-- Direction Politique I  
-- Direction Politique II